

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026 À 18H

\*\*\*\*\*

Le **lundi 18 mai 2026** à 18 heures, le conseil municipal de la commune de MONTSAPEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean Louis MOCELLIN, maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Camille LOUBET est désignée et accepte cette fonction.

**Étaient présents :** Jean-Louis MOCELLIN, Romain BERTAUT, Thierry BRUNIER, Camille LOUBET, Magalie GEOFFROY EMPEREUR.

**Absents excusés :** Anne Gaelle TERRIER GENIN (a donné pouvoir à monsieur MOCELLIN), Philippe BERANGER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 12 mai 2026

**Nombre de Conseillers :**            En exercice : 7            Présents : 5            Votants : 6

---

Ouverture de séance : 18 h

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2026 est approuvé par l'ensemble du conseil.

---

## Délibérations :

- ◆ 2026-21 : Délibération autorisant le maire à déposer les autorisations d'urbanisme
- ◆ 2026-22 : Délibération concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs
- ◆ 2026-23 : Délibération fixant le montant mensuel pour les locations longue durée du gîte de « Fernande » et autorisant le maire à signer les contrats de location
- ◆ 2026-24 : Délibération autorisant monsieur le maire à signer le protocole d'accord transactionnel mettant fin aux litiges avec monsieur Etellin
- ◆ Délibération reportée : Demande de monsieur Wintergerst concernant le rejet des eaux grises en fossé pluvial
- ◆ 2026-25 : Délibération concernant l'attribution d'une aide financière au plan d'eau des Hurtières
- ◆ Délibération reportée : Délibération concernant le poste d'agent d'accueil et d'entretien

---

## DELIBERATION 2026 – 21 :

### Autorisation du Conseil Municipal au maire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme

Le Code de l'Urbanisme disposant en son article R421-1-1, 1<sup>er</sup> alinéa, que la demande de permis de construire est présentée, soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique ;

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'alinéa 27 ;

Vu la demande des services instructeurs ;

Il est proposé au conseil municipal de donner à monsieur le maire l'autorisation de déposer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune, notamment les permis de construire et déclarations de travaux.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de donner délégation au maire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION 2026 – 22 :**

**Proposition d'une liste de 24 contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Monsieur le maire rappelle que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement de cette commission.

Il rappelle également que cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, lorsque la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal d'établir une liste de proposition de 24 contribuables qui sera transmise à la DDFIP en vue de la désignation des commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ÉTABLIT** une liste de proposition de 24 contribuables appelés à siéger à la commission communale des impôts directs,
- **DIT** que cette liste sera transmise à la DDFIP en annexe de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION 2026-23 :**

**LOCATION DE LONGUE DURÉE DU GITE DE FERNANDE – BAIL SAISONNIER**

Pour répondre à une demande récurrente de locations de gîtes pour des périodes de longue durée, le conseil municipal propose d'établir des conditions de bail saisonnier pour le « Gite de Fernande ».

Après discussion, il est proposé de fixer un loyer mensuel à 450 euros et une durée maximale de location à 6 mois, période qui pourra être reconductible à l'échéance. Le contrat de location sera établi sous forme d'un bail saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la location du « Gite de Fernande » selon une durée précisée dans un bail saisonnier,
- **FIXE** le loyer mensuel à 450 euros,
- **AUTORISE** le maire à signer les contrats de bail saisonnier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION 2026-24 :**

**AUTORISATION DE SIGNATURE du PROTOCOLE TRANSACTIONNEL METTANT FIN AUX LITIGES AVEC M. ETELLIN**

Monsieur le maire rappelle les différents échanges qui ont eu lieu avec les éleveurs, et notamment monsieur Rémy ETELLIN. Il rappelle également les différents accords obtenus ayant permis le renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturages.

Dans ces conditions, afin de régler à l'amiable les différends ayant eu lieu entre la commune et monsieur ETELLIN et ainsi éviter toute procédure contentieuse, un protocole transactionnel mettant un terme à ces litiges a été rédigé par l'avocat.

Monsieur le maire propose donc d'entériner ce protocole d'accord et demande au conseil municipal l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le protocole transactionnel entre la commune et monsieur ETELLIN,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ledit protocole et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

La délibération est adoptée avec 4 voix « Pour » et 2 abstentions.

**DELIBERATION Reportée :**

**DEMANDE DE MONSIEUR WINTERGERST CONCERNANT LE REJET DES EAUX GRISES EN FOSSE PLUVIALE**

Vu la demande monsieur WINTERGERST concernant la possibilité de rejet des eaux grises en fosse pluvial, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer et requiert un avis écrit de la part du SPANC.

**DELIBERATION 2026-25 :**

**SUBVENTION PLAN D'EAU DES HURTIERES**

Vu la demande émanant de la commune de Saint Alban des Hurtières afin de l'aider à couvrir les dépenses annuelles liées au lac et ainsi maintenir la gratuité pour tous,

Considérant la volonté de la commune de compléter son offre touristique et faciliter la location de ses gîtes, il est proposé d'allouer une somme de 500 euros à la commune de Saint Alban des Hurtières pour l'entretien de son lac. La commune de Montsapey signale en effet la présence du lac aux personnes qui viennent en séjour dans ses gîtes.

Après délibération, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer la somme de 500 euros à la commune de Saint Alban des Hurtières pour 2026.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION reportée :**

**EVOLUTION CONTRAT POSTE AGENT D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN**

Vu la demande monsieur BARTOLETTI souhaitant passer son contrat en durée indéterminée,

Vu la réponse du Centre De Gestion précisant qu'il n'est pas possible d'établir un contrat en CDI pour un agent avant 6 ans d'ancienneté sur le poste,

Il convient de reporter cette délibération afin de pouvoir se renseigner sur les modalités de modification de la durée du CDD actuel.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- **Désignation du correspondant défense**: Monsieur Jean-Louis MOCELLIN est désigné pour être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense.
- **Conseil d'Échange Citoyen** – Adoption de la Charte de fonctionnement
- Lettre du Comité départemental de la Randonnée pédestre de Savoie
- Devis ONF pour les travaux sylvicoles
- **Zone de protection du Tétrasyre** : présentation par monsieur GENIN
- Proposition de mise en place d'une caméra de surveillance au niveau des moloks (containers poubelle) : en attente de devis + Réflexion concernant la création d'une zone pour le dépôt des encombrants.
- Proposition de monsieur Roguet pour vente de terrain : demande du passage du géomètre.
- Dossier Marc Colin : déclaration assurance en cours.
- **Elections sénatoriales** : élection des délégués fixée au 5 juin lors d'un conseil municipal
- Assemblée générale Communes Forestières : invitation le samedi 6 juin à 9h30 à Notre Dame des Millières
- Demande de l'Association Décapadiot pour le prêt du podium et d'un barnum pour l'organisation de leur festival annuel : le conseil municipal propose le prêt gratuitement contre caution.

La séance est levée, à 19h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**Le secrétaire de séance,**  
**Camille LOUBET**



**Le Maire,**  
**Jean Louis MOCELLIN**